

Envoyé en préfecture le 29/08/2024

Reçu en préfecture le 29/08/2024

Publié le 30/08/2024

ID : 001-200070118-20240827-DEL\_24\_08\_27\_19-DE



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 août et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 21 août 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Mme Nelly DUVERNAY, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 28

Représentés 5

Absents : 8

Étaient absents : M. Renaud DUMAY (pouvoir à Mme Catherine GUTIERREZ), Mme Laure FANGET (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), Mme Christelle PAGET, Mme Magalie PEZZOTTA (pouvoir à M. Benoît PEIGNÉ), M. Roger RIBOLLET, Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRÉ),

Secrétaire de séance : M. Benoît PEIGNÉ

### **N°2024/08/27/19 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2020/06/08/06 du 08 juin 2020, la délibération n°2021/01/26/03 du 26 janvier 2021, la délibération n°2020/06/29/03 du 29 juin 2021, la délibération n°2022/01/25/21 du 25 janvier 2022, la délibération n°2022/11/29/01 du 29 novembre 2022, la délibération n°2023/05/30/24 du 30 mai 2023 et la délibération n°2024/01/30/11 du 30 janvier 2024 attribuant des délégations au président ;

#### **Le Conseil Communautaire,**

**PREND ACTE** des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation, ayant donné lieu aux décisions suivantes et à la signature de conventions sportives pour la rentrée 2024 :

#### **N°2024/61 – Travaux de rénovation de l'éclairage public des parcs d'entreprises**

Vu la consultation réalisée auprès de 3 entreprises,

Vu la validation en date du 26 juin 2024 par les membres de la commission économie et voirie, de l'offre de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES.

Vu les crédits inscrits au budget

##### Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer le devis de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, Agence de Savigny, ZI la Ponchonnière, 140 Route du Bois du Maine 69210 SAVIGNY pour des travaux de rénovation de l'éclairage public sur les parcs d'entreprises de la Communauté de Communes.

##### Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant aux travaux s'élève à **25 782,50 € HT** (soit 30 939 € TTC).

#### **N°2024/62 – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction d'une salle des sports au jardin des Sports - MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

Vu l'offre remise par l'entreprise BATI PROGRAMME,

Vu la validation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024, par la commission BÂTIMENTS ET ESPACES EXTÉRIEURS,

Vu les crédits inscrits au budget,

##### Article 1<sup>er</sup> :

Un marché est passé entre la C.C. Val de Saône Centre et l'entreprise BATI PROGRAMME – 104 chemin des Sables – 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (n° SIRET : 401 957 303 00035), relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la reconstruction d'une salle des sports au jardin des Sports.

##### Article 2 :

L'ensemble des prestations sera rémunéré au prix global et forfaitaire de 11 200,00 € HT, soit 13 440,00 € TTC.

Le marché comporte une tranche ferme et deux tranches optionnelles :

- Tranche ferme : Étude de faisabilité, 4 725 € HT soit 5 670 € TTC
- Tranche optionnelle n°1 : Élaboration du programme de l'opération, 2 800 € HT soit 3 360 € TTC

- Tranche optionnelle n°2 : Consultation pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, 3 675 € HT soit 4 410 € TTC  
Le marché est conclu pour une période initiale d'un an (à compter de sa date de notification), pouvant être renouvelée 2 fois par période successive d'un an et par décision expresse intervenant avant le 1er avril, soit une durée maximale de 3 ans (jusqu'en mai 2027).

#### **N°2024/63 – Réalisation d'une étude de faisabilité pour un projet de Méthanisation territorial agricole - MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

Vu la consultation (MAPA de faible montant) réalisée auprès de 4 entreprises,  
Vu le PV de classement des offres (après négo) établi le 20 juin 2024, après réunion de la CEO,  
Vu les crédits inscrits au budget,

##### Article 1<sup>er</sup> :

Un marché est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'entreprise OPALE Développement (n° SIRET : 505 092 957 00024) – 25660 FONTAIN, pour l'exécution d'une étude de faisabilité relative au projet de Méthanisation territorial agricole.

##### Article 2 :

L'ensemble des prestations sera rémunéré au prix global et forfaitaire de 22 400 € HT soit 26 880 € TTC.

Le marché est conclu pour une durée maximale de 12 mois, sachant que le délai brut pour le rendu de l'étude est d'environ 6 mois.

#### **N°2024/64 – Décision d'attribution pour la réalisation de travaux d'assainissement rue du Presbytère à Mogneneins**

Considérant que la commune de Mogneneins va procéder à la réfection de la chaussée de la rue du Presbytère (voirie communale),

Considérant qu'une inspection télévisée du réseau d'assainissement réalisée sur cette rue le 18 avril 2024 a révélé des anomalies sur celui-ci nécessitant la réalisation de travaux en tranchée,

Vu la nécessité de réaliser les travaux d'assainissement en tranchée en amont des travaux de réfection de la chaussée,

Vu l'avis favorable de la commission assainissement du 19 juin 2024 pour confier la réalisation des travaux en tranchée à l'entreprise qui sera retenue par la commune de Mogneneins pour réaliser les travaux de voirie,

Considérant que la commune de Mogneneins a confié lesdits travaux à l'entreprise SOCAFL,

Vu le devis de l'entreprise SOCAFL en date du 13 juin 2024,

Vu la délibération n°2024/07/02/07 portant sur la décision modificative n°1 du budget assainissement collectif qui prévoit notamment l'inscription des crédits nécessaires pour réaliser les travaux d'assainissement rue du Presbytère à Mogneneins à l'opération n° 60 « Travaux sur ouvrages liés aux réfections de voirie communale et départementale »,

##### Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer le devis de l'entreprise SOCAFL, ZA La Fontaine – Crottet – BP 16, 01290 PONT-DE-VEYLE cedex, pour la réalisation de travaux d'assainissement comprenant le remplacement d'un tronçon de canalisations, ainsi que le changement d'un regard et la mise à la cote d'un autre regard rue du Presbytère sur la commune de Mogneneins, à réaliser avant les travaux de voirie de la commune,

##### Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant aux travaux s'élève à **8 430 € HT** (soit 10 116 € TTC).

#### **N°2024-65 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase SaôneSport à THOISSEY avec le Basket Club 3 Rivières sise**

Vu la délibération N°2024/04/30/04 portant approbation des conventions occasionnelles de mise à disposition à titre gratuit des équipements sportifs de la Communauté de Communes aux associations et autres organismes du territoire communautaire,

Vu la demande du Basket Club 3 Rivières d'utiliser le gymnase SaôneSport à Thoisse les 18/07, 30/07, 22/08, 26/08, 27/08 et 29/08/2024,

Vu l'avis favorable de la vice-présidente en charge de la commission Social et Vie Sportive du 11 juillet 2024,

##### Article 1 :

Il est décidé de signer une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase SaôneSport à THOISSEY avec le Basket Club 3 Rivières – Parc VisioSport – 166 route de Francheleins 01090 MONTCEAUX.

##### Article 2 :

Ladite convention est signée pour une utilisation du gymnase à Thoisse les 18/07, 30/07, 22/08, 26/08, 27/08 et 29/08/2024.

#### **N°2024/66 – Convention de formation professionnelle avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ain (UDSP)**

Vu la proposition de convention simplifiée de formation professionnelle D.formation-24.0266 de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ain,

Vu les crédits inscrits au budget,

##### Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer une convention de formation professionnelle avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ain pour permettre la formation Recyclage PSC1 d'un groupe de 9 agents de l'Accueil de Loisirs Visiomômes, sur une session de trois heures de face à face pédagogique, le jeudi 12 septembre 2024, à partir de 08h30 jusqu'à 12h00.

##### Article 2 :

Il est précisé que cette formation sera réalisée pour un montant total de 270 € TTC.

#### **N°2024/67 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit des équipements foot du centre sportif intercommunal à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE avec l'Association Sportive Guéreins-Genouilleux-Montceaux sise à GUEREINS durant la période estivale 2024**

Vu la convention triennale de mise à disposition du centre sportif (foot) intercommunal à Saint-Didier-sur-Chalaronne à l'association ESVS Football pour la période du 2 septembre 2022 au 31 août 2025 inclus,

Vu la demande de l'Association Sportive Guéreins-Genouilleux-Montceaux d'utiliser le terrain synthétique et le terrain stabilisé du centre sportif à Saint-Didier-sur-Chalaronne durant la période estivale de l'année 2024,

Vu l'avis favorable de Nathalie BISIGNANO du 2 mai 2024 lors de la réunion de préparation de la saison 2024/2025 en présence des associations pour l'utilisation du centre sportif par l'ASGGM au cours de l'été 2024,

##### Article 1 :

Il est décidé de signer une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du terrain synthétique du centre sportif intercommunal à SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE avec l'ASGGM sise rue du stade 01090 GUEREINS.

##### Article 2 :

Ladite convention est signée pour une utilisation du terrain sur la période du 29 juillet au 30 août 2024 inclus et pour le créneau suivant : Terrain synthétique le lundi de 20h à 21h30.

#### **N°2024/68 – Avenant n°1 relatif au marché de révision de zonages d'assainissement sur le territoire de la communauté de communes**

Vu la décision n°2022/87 du 12 décembre 2022 pour la signature du devis de l'entreprise RÉALITÉS ENVIRONNEMENT – 165 allée du Bief – 01600 TRÉVOUX relatif à la révision de zonages d'assainissement sur le territoire de la communauté de communes pour un montant de 7 925,00 € HT soit 9 510,00 € TTC,

Vu que le plan de charge du service Assainissement de la Communauté de Communes Val de Saône Centre ne lui permet pas de collaborer efficacement avec le bureau d'études Réalités Environnement pour la réalisation des prestations,

Vu L'article 13.3.1 du CCAG-Prestations Intellectuelles indiquant que lorsque le titulaire est dans l'impossibilité de respecter les délais d'exécution, du fait de l'acheteur ou du fait d'un évènement ayant le caractère de force majeure, l'acheteur prolonge le délai d'exécution.

##### Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer l'avenant n°1 relatif au marché de révision de zonages d'assainissement sur le territoire de la communauté de communes avec la société RÉALITÉS ENVIRONNEMENT – 165 allée du Bief – 01600 TRÉVOUX pour prolonger la durée du marché d'un an jusqu'au 19 décembre 2025.

##### Article 2 :

Le montant du marché reste inchangé à 7 925,00 € HT soit 9 510,00 € TTC.

#### **N°2024-69 – Reprise de perrés à Montmerle-sur-Saône - MARCHÉ DE TRAVAUX**

Vu la convention de superposition d'affectations signée avec Voies Navigables de France en date du 15 avril 2020, prévoyant en son article 11 un partenariat entre les deux parties pour l'entretien lourd des perrés et des ouvrages de franchissement sur le halage,

Vu l'offre remise par l'entreprise SLTS (Saône et Loire Travaux Spéciaux),

Vu la validation en date du 12 juillet 2024 de Monsieur Jean Pierre CHAMPION, Vice-Président en charge de la commission Bâtiments et Espaces Extérieurs,

Vu les crédits inscrits au budget,

##### Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer le devis de l'entreprise SLTS (Saône et Loire Travaux Spéciaux), 298 route des Carrières 71118 St MARTIN BELLEROCHE (n° SIRET : 449 789 643 00029), pour la reprise de perrés de la Saône au niveau du Pont de Montmerle-sur-Saône.

##### Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant aux travaux à la charge de la Communauté de Communes s'élève à **20 000 € HT** (soit 24 000,00 € TTC). Les travaux devraient être exécutés d'ici la fin de l'année 2024.

#### **N°2024/70 – Calage du déversoir d'orage DO6 rue de Mâcon à Montmerle-sur-Saône**

Vu la consultation réalisée auprès de 2 entreprises,

Vu la validation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024 par Le Président, de l'offre de l'entreprise SOCAFL.

Vu les crédits inscrits au budget

##### Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer le marché relatif au calage du déversoir d'orage DO6 rue de Mâcon à Montmerle-sur-Saône avec l'entreprise SOCAFL, ZA de la Fontaine à Crottet, BP 16, 01290 PONT DE VEYLE.

##### Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant aux travaux s'élève à **9 450,00 € HT** (soit 11 340,00 € TTC).

Le délai de réalisation des travaux est de 4 jours ouvrés.

#### **N°2024/71 – Charte du Label « Loisirs Equitables » 2024 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain**

Vu le montant forfaitaire de la subvention « Loisirs Equitables » 2024 de 8 674.83€ notifié le 24/06/2024 par la CAF de l'Ain à la Communauté de Communes, [information complémentaire : une nouvelle notification a été reçue d'un montant de 14 692.41€ après la signature de cette décision]

Vu la proposition de Charte Label « Loisirs Equitables » au titre de l'année 2024 de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain,

Considérant l'engagement de la Communauté de Communes dans ce dispositif d'inclusion et de mixité sociale depuis septembre 2019

Vu l'avis favorable de la Vice-Présidente en charge des affaires sociales et de la vie sportive le 18 juillet 2024,

##### Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer la charte de labélisation « Loisirs Equitables » pour l'année 2024.

#### **N°2024/72 – Avenant 2024 aux Conventions d'Objectifs et de Financement 2024-2025 du multi-accueil VisioCrèche et de la Micro-crèche "Ma P'tite Maison" avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain**

Vu la convention d'Objectifs et de Financement Prestation de Service 2024-2025 du multi-accueil VisioCrèche à Montceaux et la Convention d'Objectifs et de Financement Prestation de Service 2021-2024 de la Micro-crèche "Ma P'tite Maison" à Saint-Etienne-sur-Chalaronne avec bonus « mixité sociale », bonus « inclusion handicap » et bonus territoire CTG,

Vu la proposition de la CAF de l'Ain de signer deux avenants aux Convention d'Objectifs et de Financement Prestation de Service de VisioCrèche et de la Micro-crèche "Ma P'tite Maison" pour des mesures nouvelles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Vu l'avis favorable de la Vice-Présidente en charge des affaires sociales et de la vie sportive du 18/07/2024,

##### Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer un avenant aux Convention d'Objectifs et de Financement Prestation de Service 2024-2025 du multi-accueil VisioCrèche à Montceaux et 2021-2024 de la Micro-crèche "Ma P'tite Maison" à Saint-Etienne-sur-Chalaronne avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour des mesures nouvelles et pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025 : le financement des journées pédagogiques, d'un bonus attractivité, d'un bonus "trajectoire de développement" et des heures de "préparation à l'accueil de chaque enfant".

#### **N°2024/73 – Avenant aux Conventions d'Objectifs et de Financement 2023-2025 de l'ALSH VisioMômes avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour des nouvelles mesures**

Vu les deux Conventions d'Objectifs et de Financement Prestation de Service 2023-2025 de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement péri et extrascolaire VisioMômes à Montceaux avec « Bonus de Territoire CTG »,

Vu la proposition de la CAF de l'Ain de signer deux avenants aux Conventions d'Objectifs et de Financement Prestation de Service 2023-2025 de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement péri et extrascolaire VisioMômes à Montceaux pour des mesures nouvelles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Vu l'avis favorable de Nathalie BISIGNANO, Vice-Présidente en charge des affaires sociales et de la vie sportive du 18 juillet 2024,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer deux avenants aux Conventions d'Objectifs et de Financement Prestation de Service 2023-2025 de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement péri et extrascolaire VisioMômes à Montceaux, avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour des mesures nouvelles et pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025 : le complément inclusif ALSH et la possibilité de financer le développement d'activité via le bonus territoire de la CTG.

#### **N°2024/74 - Fourniture et pose d'un système de vidéoprotection sur l'aire d'arrêt de la Voie Bleue située à Montmerle sur Saône.**

Vu la convention d'achat et de gestion d'un système de vidéo protection entre la commune de Montmerle sur Saône et la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

Vu l'offre remise par l'entreprise Eiffage Energie Systèmes,

Vu la validation en date du 22 juillet 2024 de Monsieur Jean Pierre CHAMPION, Vice-Président en charge de la commission Bâtiments et Espaces Extérieurs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer le devis de l'entreprise Eiffage Energie Systèmes – Télécom Centre Est (n° SIRET : 980 144 240 00010), dont le siège est situé aux 3-7 place de l'Europe 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY, pour la fourniture et la pose d'un système de vidéo protection sur l'aire d'arrêt de la Voie Bleue située à Montmerle-sur-Saône.

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant aux travaux à la charge de la Communauté de Communes s'élève à 6 237,72 € HT soit 7 485,26 € TTC. Les travaux devraient être exécutés d'ici le mois d'octobre 2024.

#### **N°2024/75 - Fourniture et pose d'une Gestion Technique Centralisée (GTC) à Visiosport**

Vu l'offre remise par l'entreprise Véolia,

Vu la validation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024 des membres de la commission Bâtiments et Espaces Extérieurs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer le devis de l'entreprise Véolia (n° SIRET : 508 867 124 00051), dont le siège est situé 21 Rue de la Boétie 75008 PARIS, pour la fourniture et la pose d'une Gestion Technique Centralisée (GTC) au Complexe Visiosport.

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant à la prestation s'élève à 34 242,00 € HT soit 41 090,40 € TTC. La prestation devrait être exécutée d'ici le mois d'octobre 2024.

#### **N°2024/76 - Réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre de l'aménagement du futur parc d'entreprises Visionis 7**

Vu l'offre remise par l'entreprise Antémys

Vu la validation en date du 18 juillet 2024 de Monsieur Renaud DUMAY, Vice-Président en charge de la commission Développement Economique,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer le devis de l'entreprise Antémys (n° SIRET : 529 259 731 00030), dont le siège est situé Rue du Développement - Parc Visionis II - 01090 GUEREINS, pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre de l'aménagement du futur parc d'entreprises Visionis 7.

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant à la mission s'élève à 11 156,25 € HT soit 13 387,50€ TTC. La prestation devrait être exécutée d'ici le mois d'octobre 2024.

#### **N°2024-77 – Signature d'une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase SaôneSport à Thoissey à l'Association FERl'AIN des FANFARONS et avec la Mairie de Thoissey**

Vu la délibération N°2024/04/30/04 portant approbation des conventions occasionnelles de mise à disposition des équipements sportifs à titre gratuit et à titre payant des équipements sportifs de la Communauté de Communes aux associations et autres organismes du territoire communautaire,

Vu la demande par courrier du 19 avril 2024 de l'association Féri'Ain des Fanfarons d'utiliser le gymnase SaôneSport à Thoissey du vendredi 02 août au lundi 05 août 2024 pour l'hébergement de 90 musiciens,

Vu l'avis favorable à la majorité du bureau communautaire du 14 mai 2024 pour accepter cette mise à disposition sous réserve de l'obtention d'un avis favorable de la Sous-Commissions départementale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public et les immeubles de grande hauteur,

Vu la sollicitation du SDIS de l'Ain par courrier du 21 mai 2024 de la Mairie de Thoissey afin d'obtenir un avis favorable pour un classement de type X (équipement sportif clos et couvert) avec activité exceptionnelle de type « O » (hébergement) pour les 3 nuits concernées et 90 musiciens,

Vu le rapport et l'avis favorable rendus le 16 juillet 2024 par la Sous-Commission départementale de sécurité avec sept prescriptions à respecter par les utilisateurs,

Vu l'information donnée aux membres de la Commission Social et Vie Sportive le 13 juin 2024,

Article 1 :

Il est décidé de signer une convention occasionnelle de mise à disposition à titre gratuit du gymnase SaôneSport à Thoissey à l'association Féri'Ain des Fanfarons et avec la Mairie de Thoissey.

Article 2 :

Il est pris acte de l'engagement et de la responsabilité conjoints de Mme La Maire de Thoissey et du Président de l'association Féri'Ain des Fanfarons à respecter, durant la totalité de la mise à disposition, les sept prescriptions mentionnées dans le rapport rendu par la Sous-Commission départementale de sécurité.

Article 3 :

Ladite convention est signée pour une utilisation du gymnase SaôneSport à Thoissey du vendredi 02 août 2024 au lundi 05 août 2024 et pour l'hébergement de 90 personnes au maximum.

#### **N°2024/78 – Etude de faisabilité pour une ligne de covoiturage - MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

Vu l'offre remise par l'entreprise Ecov,  
Vu la validation en date du 08/04/2024, par la commission Mobilité, mutualisation et services de proximité,  
Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer le devis de l'entreprise Ecov (n° SIRET : 80820346700051) – 4 place François II – 44200 Nantes, pour la validation d'une étude de faisabilité dans le cadre de la mise en place d'une ligne de covoiturage, avec 2 arrêts supplémentaires en option.

Article 2 :

Le montant du devis s'élève à 6 375 € HT, soit 7 650 € TTC comprenant 2 arrêts supplémentaires en option  
La prestation sera réalisée sous un délai de 6 mois à compter de la signature du devis.

**N°2024/79 – Marché Subséquent n°5 – transport des élèves d'écoles primaires (secteur Nord) à destination du Gymnase Saônesport à THOISSEY - Lot n°1 (Elèves d'écoles primaires à destination d'un équipement sportif) – Accord cadre relatif au SERVICE DE TRANSPORT D'ELEVES (procédure formalisée)**

Vu la délibération n°2022/05/31/05 du conseil communautaire du 31 mai 2022, autorisant la signature d'un accord-cadre avec montant maximum, ainsi que l'ensemble des marchés subséquents se rapportant à cet accord-cadre, relatif à l'exécution de services de transport d'élèves, avec l'entreprise Autocars MAISONNEUVE, pour le lot n°1 (Elèves d'écoles primaires du territoire de la CCVSCentre, à destination d'un équipement sportif) et le lot n°2 (Elèves relevant du secteur communautaire, à destination d'un collège du territoire de la CCVSCentre).

Vu l'avis favorable de Nathalie BISIGNANO, Vice-Présidente en charge des affaires sociales et de la vie sportive, le 1<sup>er</sup> août 2024,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1<sup>er</sup> :

Un marché subséquent n°5 au lot n°1 est signé, pour notification à l'entreprise Autocars MAISONNEUVE, suivant le planning des cars de l'année scolaire 2024-2025, pour la réalisation d'un service de transport des élèves de 2 écoles primaires (secteur Nord) à destination du Gymnase Saônesport à THOISSEY, selon les modalités de l'accord-cadre qui a été notifié à l'entreprise le 08 juin 2022, pour le lot n°1 (Elèves d'écoles primaires du territoire de la CCVSCentre, à destination d'un équipement sportif).

Les prix unitaires appliqués à cette prestation sont détaillés au BPU (Bordereau des Prix unitaires) du Gymnase Saônesport à THOISSEY, année 2024-2025, complété le 26 juillet 2024 (élaboration du MS n°5).

A titre indicatif, le montant annuel estimatif (suivant le DQE de l'année scolaire 2024-2025, avec le transport de 1 à 2 écoles suivant les périodes et un arrêt des prestations aux vacances de printemps, soit du 9 septembre 2024 au 18 avril 2025), s'élève à environ 7 674,30 € HT.

Article 2 :

L'accord-cadre prévoit que le montant total de l'ensemble marchés subséquents (sur la durée maximale de l'accord-cadre) ne pourra en aucun cas dépasser le montant maximum, pour le lot n°1, de 92 000 € HT sur 1 an environ, soit 368 000 € HT sur 4 ans environ.

Le montant cumulé des prestations confiées dans le cadre des marchés subséquents n°1 à n°5 du lot 1, s'élève à ce jour à **130 348,02 € HT** (d'après les estimatifs annuels).

**N°2024/80 – Fixation des tarifs des Gîtes de la Calonne à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024**

Vu les tarifs fixés précédemment (délibérations n° 2017/05/30/19 du 30 mai 2017 & n° 2018/12/18/03 du 18 décembre 2018 ; décisions n° 2021/70 du 19 octobre 2021 ; n°2022/23 du 22 mars 2022 & n°2022/86 du 9 décembre 2022, n°2023/25 du 26 avril 2023, n°2023/92 du 12 décembre 2023)

Considérant le besoin de faire évoluer le tarif existant de la structure relatif au forfait de remise en état,

Sur proposition de la commission tourisme du 17 juillet 2024,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de fixer les tarifs suivants pour les réservations enregistrées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

LOCATION DES GITES	Gîte 2 pers Le Moulin 1 Le Moulin 2 Le Lavoir	Gîte 4 pers Le Moulin 3	Gîte 6 pers Le Ruisseau 2 Le Ruisseau 3 Le Ruisseau 4 Le Ruisseau 5	Gîte 8 pers Le Ruisseau 1
<b>Du lundi au jeudi :</b>				
Tarif 1 nuit HT	50 € HT	60 € HT	70 € HT	90 € HT
Tarif 1 nuit TTC (tva 10%)	55 € TTC	66 € TTC	77 € TTC	99 € TTC
<b>Du vendredi au dimanche - Jours fériés - Veilles de jour férié :</b>				
Tarif 1 nuit HT	80 € HT	100 € HT	110 € HT	140 € HT
Tarif 1 nuit TTC (tva 10%)	88 € TTC	110 € TTC	121 € TTC	154 € TTC

→ Une location minimum de 2 nuits est instaurée et exigée :

- tous les week-ends (du vendredi au dimanche inclus)
- tous les jours fériés et veilles de jour férié de l'année (veille ou lendemain au choix du locataire)

**Cette obligation est levée 10 jours avant la date de location afin de pouvoir accepter des demandes « de dernière minute »**

→ À partir de 5 nuits par gîte (soit consécutives soit non consécutives par cycle de 15 jours) :

**10% de remise sur le prix HT de la location**

→ À partir de 15 nuits par gîte (soit consécutives soit non consécutives par cycle de 30 jours - non applicable sur les périodes d'avril à octobre et entre le 20 et le 31 décembre) :

**15% de remise sur le prix HT de la location**

AUTRES PRESTATIONS	Tarif HT	Taux TVA appliqué	Tarif TTC
Location de la salle « La Confluence » + cuisine par jour	300 €	20 %	<b>360 €</b>
Location de la salle « La Confluence » + cuisine dès la 2 <sup>ème</sup> journée de location par jour	200 €	20%	<b>240 €</b>
Location de la salle « La Confluence » + cuisine par demi-journée, pour les entreprises, en semaine uniquement	200 €	20%	<b>240 €</b>
<b>Forfait 3 nuits / 3 jours Haute saison</b> : Tarif combiné 9 gîtes et salle « la Confluence » 3 nuits / 3 jours en week-end, incluant un forfait ménage global pour la période <i>entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 octobre et entre le 20 et le 31 décembre</i> : location des 9 gîtes location de « la Confluence » + forfait ménages des gîtes <b>TOTAL</b>	2 050 € 912.50 €	10% 20%	2 255 € 1 095 € <b>3 350 €</b>
<b>Forfait 3 nuits / 3 jours Basse saison</b> : Tarif combiné 9 gîtes et salle « la Confluence » 3 nuits / 3 jours en week-end, incluant un forfait ménage global pour la période <i>entre novembre et mars (excepté du 20 au 31 décembre)</i> : location des 9 gîtes location de « la Confluence » + forfait ménages des gîtes <b>TOTAL</b>	1850 € 800 €	10% 20%	2 035 € 960 € <b>2 995€</b>
<b>Forfait 2 nuits / 2 jours Haute saison</b> : Tarif combiné 9 gîtes et salle « la Confluence » 2 nuits / 2 jours en week-end, incluant un forfait ménage global pour la période <i>entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 octobre et entre le 20 et le 31 décembre</i> : location des 9 gîtes location de « la Confluence » + forfait ménages des gîtes <b>TOTAL</b>	1 650 € 737.50 €	10% 20%	1 815 € 885 € <b>2 700 €</b>
<b>Forfait 2 nuits / 2 jours Basse saison</b> : Tarif combiné 9 gîtes et salle « la Confluence » 2 nuits / 2 jours en week-end, incluant un forfait ménage global pour la période <i>entre novembre et mars (excepté du 20 au 31 décembre)</i> : location des 9 gîtes location de « la Confluence » + forfait ménages des gîtes <b>TOTAL</b>	1 500 € 500 €	10% 20%	1 650 € 600 € <b>2 250 €</b>
<b>FORFAIT Semaine 4 nuitées</b> : Tarif combiné 9 gîtes et la salle « la Confluence » pour 4 nuitées du lundi au jeudi soir (hors jours fériés et veilles de jour férié) incluant un forfait ménage global : location des 9 gîtes location de « la Confluence » + forfait ménages des gîtes <b>TOTAL</b>	2 290 € 900 €	10% 20%	2 519 € 1 080 € <b>3 599€</b>
<b>Forfait Séminaire RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS/ASSOCIATIONS</b> : Tarif combiné 9 gîtes pour 1 nuit et la salle « la Confluence » pour 2 jours <u>en semaine (nuitée à prendre entre le lundi et le jeudi soir) hors jours fériés et veilles de jour férié</u> incluant un forfait ménage global et tous les kits drap et linge de toilettes (pour un maximum de 27 personnes); location des 9 gîtes location de la salle + forfait ménages + kits toilettes et draps pour 27 personnes max <b>TOTAL</b>	580 € 710 €	10% 20%	638 € 852 € <b>1 490 €</b>
Forfait linge de toilette par séjour et par personne	4 €	20%	<b>4.80€</b>
Forfait draps 1 ou 2 places par séjour	8.50 €	20%	<b>10.20 €</b>
Forfait ménage en fin de séjour pour gîtes 2 & 4 places	25 €	20%	<b>30€</b>
Forfait ménage en fin de séjour pour gîtes 6 & 8 places	40 €	20%	<b>48 €</b>
Forfait frais de remise en état en cas de manquement partiel ou total du nettoyage prévu dans le Règlement intérieur	200 €	20%	<b>240 €</b>

Article 2 :

La taxe de séjour en vigueur (fixée à ce jour pour les meublés de tourisme 3 Étoiles à 0.77€) n'est pas comprise dans ces tarifs et devra faire l'objet d'un paiement complémentaire.

**N°2024/81 – Travaux de re végétalisation du parc d'entreprises Visionis 5 à Montmerle-sur-Saône**

Vu la délibération 2020/06/08/06 du conseil communautaire du 8 juin 2020 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal de 90 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la consultation auprès de 3 entreprises,

Vu la validation en date du 07 août 2024 par les membres de la commission économie et voirie, de l'offre de l'entreprise SOCAP,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1er :

Il est décidé de signer le devis de l'entreprise SOCAP, Les Lazares, Route de Thoissy 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE, pour des travaux de revégétalisation du parc d'entreprises Visionis 5 à Montmerle-sur-Saône.

Article 2 :

Le montant de l'offre correspondant aux travaux s'élève à 14 845,00 € HT (soit 17 814,00 € TTC).

Conventions sportives signées par délégation du conseil :

<b>Gymnase Actisport à Saint-Didier-sur-Chalaronne</b>		
<p><b>Convention triennale 2024-2027 à titre gratuit</b> 30/04/2024 Délibération N°2024/04/30/02</p>	<p>Basket club 3 Rivières Eclat rythmique Val de Saône ESVS TSDI Football Sport &amp; Détente Tennis de table Val Saône Chalaronne</p>	07/05/2024
<p><b>Convention annuelle 2024-2025 à titre payant</b> 30/04/2024 Délibération N°2024/04/30/03</p>	<p>AS Dracé Handball Basket club de Belleville Volley n'co Châtillon</p>	07/05/2024
<p><b>Convention annuelle 2024-2025 sans gardien à titre gratuit</b> 30/04/2024 Délibération N°2024/04/30/05</p>	<p>ESVS TSDI Foot</p>	07/05/2024
<p><b>Convention annuelle 2024-2025 sans gardien à titre payant</b> 30/04/2024 Délibération N°2024/04/30/05</p>	<p>AS Dracé Handball</p>	07/05/2024
<b>Centre sportif ActiSport à Saint-Didier-sur-Chalaronne</b>		
<p><b>Convention annuelle 2024-2025 à titre gratuit</b> 30/04/2024 Délibération N°2024/04/30/03</p>	<p>ASGGM</p>	07/05/2024
<b>Gymnase SaôneSport à Thoissey</b>		
<p><b>Convention triennale 2024-2027 à titre gratuit</b> 30/04/2024 Délibération N°2024/04/30/02</p>	<p>AJC Thoissey ASGGM Association Calonne Sport AS St Didier Volleyball Basket club 3 Rivières Eclat rythmique Val de Saône ESVS TSDI Foot</p>	07/05/2024
<p><b>Convention annuelle 2024-2025 à titre payant</b> 30/04/2024 Délibération N°2024/04/30/03</p>	<p>AS Dracé Handball Volley n'co Châtillon</p>	07/05/2024
<p><b>Convention annuelle 2024-2025 à titre gratuit</b> 30/04/2024 Délibération N°2024/04/30/03</p>	<p>Ecole élémentaire d'Illiat Ecole élémentaire de Thoissey Ecole élémentaire Sainte Marie à St-Didier-s/Ch.</p>	30/05/2024
<b>Complexe VisioSport à Montceaux</b>		
<p><b>Convention triennale 2024-2027 à titre gratuit</b> 30/04/2024 Délibération N°2024/04/30/02</p>	<p>Aïto Défense Training Akmsa-Amar Krav Maga System Academy ASGGM Football Badminton 3 Rivières Basket club 3 Rivières Beaujolois Val de Saône Handball Carnavalé Dragon jaune Zen Huang Do Foot 3 Rivières Gym 3 Rivières Happy Move Iaïdo JKD Legacy Concept Judo club 3 Rivières Karaté club Montmerle 3 Rivières La Voie du Tigre Blanc Mouvement A Sports et Loisirs</p>	04/06/2024
<b>Jardin des Sports à Montceaux</b>		
<p><b>Convention annuelle 2024-2025 à titre gratuit</b> 30/04/2024 Délibération N°2024/04/30/03</p>	<p>Ecole élémentaire de Chaleins Ecole élémentaire de Francheleins Ecole élémentaire Genouilleux Ecole élémentaire publique de Guéreins Ecole élémentaire privée de Guéreins Ecole élémentaire de Messimy s/s Ecole élémentaire de Montceaux Ecole élémentaire publique de Montmerle Ecole élémentaire privée de Montmerle</p>	17/06/2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 27 août 2024

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX